



Togotelecom

WEEK-END K'DO

Tapez vite **887*1*7#** et **profitez des appels illimités ce week-end**

0F/min sur tous vos appels vers TOGO TELECOM toute la journée du **samedi** et **dimanche**.

Coût de souscription : 500F

RDV la semaine prochaine pour d'autres surprises !

Offre réservée aux clients illico

Infos : 112

N°654

du 08
NOVEMBRE
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi SOUZA

EDUCATION : DISCUTER SANS DISPUTER

Devant le risque de dérapages dus à la grève des enseignants, le gouvernement a été contraint de fermer provisoirement les établissements scolaires. C'est une mesure provisoire et exceptionnelle qui ne peut être prorogée. C'est donc une dernière occasion pour que chacun mesure l'étendue de ses responsabilités.

Le conflit porte sur la revalorisation du traitement des enseignants. Le gouvernement a conscience que le métier d'enseignant est difficile et qu'il mérite toutes les attentions. Il a montré sa bonne volonté en accordant aux instituteurs et aux professeurs une prime unique d'un montant global de plus de 3 milliards. Mais les syndicats réclament des primes d'éloignement et de logement qui représentent un montant de près de 26 milliards. Cette demande est impossible à satisfaire compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur le Togo.

Dans ces circonstances, une seule considération doit inspirer les partenaires pour trouver une solution : l'intérêt des jeunes qui ne doivent pas voir leur formulation compromise.

La continuité du service public éducatif est la règle majeure qui doit ramener chacun à la raison,

Les discussions doivent se poursuivre dans la sérénité et hors de la pression. Il faut discuter raisonnablement sans disputer ou paralyser.

P.4 Statut général de la fonction publique togolaise

L'application du texte suspendue à la grille indiciaire

P.3 Objet de désengagement de Terre des Hommes et en vue de sa pérennisation

Le Centre Oasis transformé en une structure totalement nationale



Les fonctionnaires lors d'une AG de la centrale STT

P.7 L'eau potable et l'assainissement

C'est aussi l'affaire du journaliste

P.3 Implantation des coopératives d'épargne et de crédit en faveur des enseignants

Une délégation togolaise s'informe sur le savoir et l'expérience rwandais

P.4 Sur la période 2014-2020 sur le 11^e FED

L'Union européenne engage 142 milliards Cfa au Togo

floodz
Le nouveau produit de la Banque Atlantique Togo (filiale du groupe Banque Centrale Populaire du Maroc) en partenariat avec Moov Togo (filiale du groupe ETISALAT) est désormais disponible sur le réseau d'agences de la Banque Atlantique Togo, Moov et auprès des partenaires distributeurs Floodz.



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



Implantation des coopératives d'épargne et de crédit en faveur des enseignants

Une délégation togolaise s'informe sur le savoir et l'expérience rwandais

Late Pater

Il a fallu attendre un communiqué de la Banque africaine de développement (BAD), daté du 6 novembre 2013, pour apprendre l'information. La Banque ayant facilité la visite officielle d'une délégation togolaise de 13 personnes à Kigali au Rwanda, du 20 au 27 octobre 2013, pour un échange sur l'enseignement et la microfinance. Laquelle visite tire sa genèse des entretiens datant de février 2013 entre le chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé, et le président de la BAD, Donald Kaberuka, sur les sujets de la transformation de l'Afrique et de la croissance inclusive. L'objet de la mission était d'échanger avec les homologues rwandais sur les voies et moyens d'améliorer les conditions de vie des enseignants.

En abordant la question de l'inclusion sociale et économique, les deux interlocuteurs ont déploré l'accès limité des enseignants aux produits et services financiers, eu égard à leurs besoins économiques et sociaux. Les réflexions engagées par les deux personnalités ont inspiré la nécessité de prospecter la création d'institutions financières légères et facilement accessibles aux enseignants. A cet égard, la délégation togolaise a visité un échantillon représentatif de coopératives d'épargnes et de crédits (Umwalimu Sacco) du Rwanda, dont celles de Kigali et celles installées à l'intérieur du pays sur l'axe Kigali, Rulindo, Musanze et Rubavu. Le partage d'expérience a porté sur l'historique, les structures, le fonctionnement, l'informatisation et les différents produits d'Umwalimu Sacco ainsi que les avantages qu'ont pu en tirer les enseignants membres de ces institutions de microfinance.

Afin de matérialiser les discussions avec Vincent Biruta, ministre de l'Education, et Mathias Harebamungu, Secrétaire d'Etat chargé de l'Education primaire et secondaire, et mieux fixer les conditions de vie et de travail des enseignants, la délégation togolaise a rendu visite à trois écoles du Rwanda (Ecoles des sciences de filles de Rulindo, Ecole d'art de Nyundo, Centre régional polytechnique intégré de Kicukiro et Ecole d'enseignement technique et de formation professionnelle de Kanombe). Dans le même ordre d'idées, les Togolais ont saisi cette occasion pour participer aux travaux communautaires, en donnant un coup de pioche à la construction d'une école à Kagarama (Kigali) aux côtés du ministre Harebamungu. En outre, les échanges de la délégation togolaise avec le gouverneur de la Banque nationale du Rwanda, John Rwangombwa, et le directeur général de l'Agence rwandaise des coopératives ont porté sur l'accréditation, la supervision, l'appui ainsi que sur les défis et les opportunités de ces institutions



De gauche à droite: V. Biruta, ministre de l'Education du Rwanda, B. Maganawé, ministre des Enseignements primaire et secondaire du Togo, et N. Makonnen, Représentant résident de la BAD à Kigali.

portant la double casquette de coopératives orientées vers l'action sociale et d'institutions financières soumises à des normes prudentielles.

Par ailleurs, les échanges avec les cadres de la branche rwandaise d'Ecobank Transnational Incorporated, dont M. Eric Rubega, directeur de la banque locale, ont porté sur les différents produits développés par les Banques commerciales pour être plus attractives afin de tirer profit de la capacité exceptionnelle d'Umwalimu Sacco, en termes de mobilisation de l'épargne et de protection des crédits. Les exposés d'Ecobank ont beaucoup insisté sur la corrélation positive entre la naissance des Umwalimu Sacco et la diversification des produits et services bancaires accessibles au plus grand nombre.

Dans les différentes interventions, tous ont émis le souhait de voir

l'expérience du Rwanda servir de référence, tout étant objet de perfectionnement dans sa mise en œuvre dans d'autres pays dont le Togo. Le représentant résident de la BAD au Rwanda, M. Makonnen, a souligné que la Banque ne ménagera aucun effort pour accompagner le Togo et le Rwanda dans la recherche de solutions novatrices et durables, afin d'assurer de meilleures conditions de vie aux enseignants.

En somme, avec l'appui de la BAD, à travers cette visite, les 13 membres de la délégation togolaise ont pu apprécier et s'imprégner des conditions favorables à la viabilité d'un réseau des coopératives d'épargne et de crédit (Coopec) en faveur des enseignants et aussi discuter avec leurs homologues rwandais de nouvelles formes de soutien réciproque. Après cette phase exploratoire, à partir de

novembre 2013, la BAD accompagnera le Togo dans la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation des coopératives d'épargne et de crédit en faveur des enseignants. Cette information était déjà donnée par L'UNION en mi-septembre. Un avis d'appel à manifestation d'intérêt avait été clôturé le 3 octobre 2013. Le Bureau national du Togo de la BAD ayant reçu un financement sur son budget administratif en vue de mener une étude de faisabilité pour l'implantation des dites coopératives. Le Gouvernement togolais, lui, dit rester dans l'engagement d'offrir aux enseignants des facilités qui leur permettront de se doter de coopératives d'épargne et de crédit.

En rappel, la délégation togolaise était conduite par Yao Badjam Maganawé, ministre des Enseignements primaire et secondaire, et comprenait un Parlementaire, le Secrétaire général de l'enseignement technique, des membres du corps des enseignants et d'autres fonctionnaires. Le Togo compte environ 30.000 enseignants des écoles primaires et secondaires, sur 47.023 agents de la Fonction publique. Les réclamations d'enseignants ont souvent pour fondement les problèmes financiers face à la cherté de la vie. La masse salariale des enseignants compte pour environ 50% de toute la masse salariale de la Fonction publique.

Crise au sein de l'éducation

Les explications du ministre Maganawé

Suite au mouvement revendicatif des enseignants, les écoles, publiques comme privées, sont fermées sur décision du gouvernement. Mardi au ministère des Enseignements Primaire et Secondaire, le patron des lieux, Florent Maganawé, est monté au créneau pour montrer le film des événements, depuis le début de la rentrée jusqu'à cette décision de fermeture.

En rappel, les enseignants réclament : une prime mensuelle de l'éloignement, de logement, de surcharge de classe, de risque inhérent au métier, de rendement ou de mérite, la révision à la hausse de l'aide aux enseignants volontaires du préscolaire et du primaire, l'annulation des affectations punitives des délégués syndicaux, une prime de bibliothèque et de rentrée pour les enseignants du confessionnel payés sur les subventions de l'Etat.

Pour sa part, le gouvernement parle d'une prime globale unique dénommée «prime d'incitation à la fonction enseignante» fixée comme suit :

-10 000F/mois, soit 120 000F/an pour les enseignants de la catégorie A

-8000F/mois, soit 96 000F/an pour les enseignants des catégories B, C et D

« Cette prime globale intégrera en 2015, les primes de bibliothèque et de rentrée qui passeront à 150 000 fca par an et sera mensualisée ; ce qui permettra aux enseignants d'avoir : 22 500f/mois soit 270 000f/an pour la catégorie A et 20 500f/mois soit 246 000f/an pour les



Florent Maganawé, Ministre des Enseignements primaire et secondaire

catégories B, C et D », a déclaré à la presse Florent Maganawé, ministre des Enseignements Primaire et Secondaire.

Selon le ministre, malgré cela, «les syndicats restés intransigeants et ont lancé sans préavis, un mot d'ordre de grève reconductible, en violation des dispositions du décret 91-167 du 31 mai 1991, organisant l'exercice du droit de grève dans les services publics. Pour pousser les élèves et parents d'élèves à soutenir leurs mouvements, ils ont notifié que les cours devant être dispensés durant ces périodes de grève sont considérés comme faits.»

Face à cette situation, il est opportun de chercher rapidement une solution pour ne pas récidiver le cas de 2012 ayant entraîné le décès de deux élèves. Pour cela, «le gouvernement, soucieux de préserver la sécurité des élèves et des enseignants, a décidé la fermeture jusqu'à nouvel ordre de tous les établissements scolaires, tant publics que privés de l'enseignement général et de l'enseignement technique», s'est expliqué le ministre.

Statut général de la fonction publique togolaise

L'application du texte suspendue à la grille indiciaire

Au haut niveau, on se dit prêts à valider l'application du nouveau Statut général de la fonction publique togolaise. Après la promulgation de la loi, qui a fixé les principes et les grandes lignes de gestion et d'administration des agents de la fonction publique, un comité interministériel ad'hoc (fonction publique, finances, travail et justice) a été mis en place, avec pour mission d'élaborer un avant-projet de décret portant modalités communes d'application du Statut, assorti d'une proposition de grille indiciaire.

Le projet de décret élaboré, et en attente d'être examiné, traite des règles de gestion des ressources humaines dans la fonction publique, notamment les modalités de recrutement, les conditions et procédures d'évaluation, les conditions de mise en congé de formation et la valorisation des diplômes et titres, les règles de déontologie ainsi que les nouveaux éléments de la grille indiciaire.

Plus spécifiquement, le projet de décret précise les modalités concernant le conseil supérieur de la fonction publique, notamment son organisation et son fonctionnement ; l'organisation des concours – sectoriel, régional ou général – ; la subdivision de la catégorie A, par la création de la catégorie A3 pour

régler le problème des BTS et autres diplômes reconnus équivalents. Il précise également le nouveau système d'évaluation des agents, notamment les acteurs, la procédure et les outils d'évaluation des agents publics ; la formation professionnelle des agents, par la clarification de la procédure de mise en position de stage à l'étranger comme à l'intérieur du pays et proposition de nouveaux avantages aux bénéficiaires des bourses de stage à l'étranger. Enfin, le projet de décret précise le nouveau régime des contractuels de la fonction publique qui sont régis par ledit statut et qui émargent sur le budget général, avec la possibilité de faire carrière comme les fonctionnaires. Tous points sur lesquels les acteurs, y compris les syndicats, se sont mis d'accord.

D'après le ministre de la Fonction publique, Gourdigou Kolani, il restait à régler la question liée à la nouvelle grille indiciaire. A ce sujet, les premières propositions faites dans la nouvelle grille sont l'augmentation du point d'indice de 30 points pour toutes les catégories, et le déplaçonnement de la grille. Ces propositions n'ayant pas emporté l'assentiment des organisations syndicales, le gouvernement a ouvert des discussions en vue de



Gourdigou Kolani, Ministre de la Fonction Publique

trouver une solution conciliante sur la grille. Un «accord d'étape», du 7 octobre dernier avec la Synergie

des travailleurs du Togo, stipule que la grille actuellement en vigueur est maintenue et déplaçonnée avec une valeur indiciaire majorée de 6% ; les indemnités actuelles de 20 000 francs et 30 000 francs accordées aux agents publics seront conservées dans la proportion des traitements ou salaires en attendant une nouvelle grille indiciaire consensuelle en 2014.

Le déplaçonnement fait passer la classe exceptionnelle de 1 à 5 échelons au niveau de chaque catégorie et le nombre d'années pour atteindre le plafond indiciaire

passé de 22 à 30 ans. Il est par ailleurs indiqué que la grille indiciaire fait partie intégrante du décret. En l'absence d'un accord sur cette grille, il se pose la question, au niveau du gouvernement, de savoir s'il faut attendre le règlement du problème avant l'étude du décret, ou d'étudier le décret dans ses dispositions qui ne concernent pas la grille indiciaire. D'ici là, il est indiqué que la grille indiciaire peut être révisée après avis du conseil supérieur de la fonction publique.

Objet de désengagement de Terre des Hommes et en vue de sa pérennisation

Le Centre Oasis transformé en une structure totalement nationale

La pérennisation du Centre Oasis de Terre des Hommes a fait l'objet de signature d'une convention entre le ministère de l'Action sociale, représentant l'Exécutif, et Terre des Hommes, Plan Togo ainsi que l'UNICEF. Un arrêté a transformé ledit centre en Centre de référence, d'orientation et de prise en charge des enfants en situation difficile (CROPESDI). Depuis la fin du premier semestre, il est confié que

les obligations des différentes parties à la convention, comptant pour cette année 2013, sont en cours d'exécution. En réalité, il s'agit d'une opération de sauvetage vis-à-vis d'un centre qui a été frappé par le désengagement de l'ONG promotrice, Terre des Hommes. Le tableau n'était pas non plus reluisant avec un taux de 50% de licenciement... Conséquence : le centre OASIS de Terre des Hommes

allait être fermé le 31 décembre 2011, si le transfert n'était pas réalisé.

Le 18 novembre 2011, le sujet avait été évoqué en conseil des ministres. A l'époque, l'Autorité reconnaissait que, depuis 2009, l'ONG Terre des Hommes a entrepris son désengagement du centre OASIS qu'elle portait sur ses

(suite à la page 4)

Sur la période 2014-2020 sur le 11^e FED

L'Union européenne engage 142 milliards Cfa au Togo

Jean Afolabi

A l'occasion de sa première sortie devant la presse, le nouveau chef de la délégation de l'Union européenne au Togo, Nicolas Berlanga Marinez, a annoncé hier jeudi une allocation par son institution de 216 millions d'euros, soit près de 142 milliards de francs Cfa, en faveur du Togo sur la période 2014-2020 sur le 11^e FED. Ce montant, en augmentation de 70% par rapport au 10^e FED (2008-2013), sera engagé «dans deux secteurs prioritaires sur lesquels nous nous sommes mis d'accord», a indiqué le diplomate européen, à savoir : la gouvernance, la consolidation de l'Etat et la sécurité; le développement des villes secondaires à travers des investissements productifs dans les centres urbains et leurs bassins ruraux.

Pour le premier secteur, il s'agit de construire et de consolider la stabilité macro-économique et la transparence dans les revenus et les dépenses de l'Etat ; il s'agit d'améliorer les conditions de détention des personnes et d'accélérer des procès des détenus en détention provisoire ou qui sont restés déjà en prison plus de temps que la durée de la peine qui leur a été infligée ; il s'agit également d'une enveloppe en faveur de la concertation au sein des organismes démocratiques – notamment l'Assemblée nationale – et la



Mawussi Djossou Semodji (d) et Andris Piebalgs

légitimité des autorités locales à travers les élections. C'est aussi la contribution de l'Union européenne pour la continuation des réformes dans l'administration qui augmentent les capacités, la performance et la présence des agents publics; qui limitent les doublons de compétences entre ministères et qui coordonnent l'action gouvernementale dans son ensemble. Enfin, l'Europe veut assister le Togo dans la lutte menée actuellement par les autorités contre la torture.

Pour ce qui est du développement des villes secondaires, il s'agira de favoriser l'accès aux services de base pour tous les citoyens, d'équilibrer la présence des institutions sur l'ensemble du territoire, de donner de l'espoir aux jeunes dans l'accès à l'emploi, et enfin, pour mettre en valeur les atouts des citoyens togolais habitant en milieu rural avec ceux des citoyens de Lomé, a expliqué le

diplomate européen.

L'Union européenne compte mener ce travail en pleine concertation et cohérence avec ceux menés par ces Etats membres actifs dans le pays, à savoir la France et l'Allemagne. Ainsi, les efforts conjoints et/ou combinés en faveur des réformes macro-économiques, de la gouvernance politique et de la décentralisation et le développement des villes secondaires gagneront en impact et efficacité. Il est espéré que ces chantiers gagnent en visibilité et capacité d'interlocution avec les autorités locales, régionales ou nationales.

Le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement en faveur des Etats ACP. Chaque FED est conclu pour une période d'environ cinq ans.

Mise en œuvre de la décentralisation

Indisponibilité de la contrepartie de l'Etat togolais à l'exécution du PROFADEL

Le refrain est connu de tous. Les contraintes budgétaires obligent les pouvoirs publics à fléchir devant quelques-unes de leurs responsabilités. Cela se ressent dans l'effectivité des actions programmées par l'Exécutif. De façon globale, le phénomène de la décentralisation ne se résume nullement à l'organisation d'un scrutin ; il nécessite bien d'actions devant créer un environnement propice pour le travail des élus locaux. Aussi apprend-on, au niveau du ministère en charge de la question, que la mise en œuvre du Programme francophone d'appui au développement local (PFOFADEL) se poursuit à travers les localités. Le protocole de financement des premiers projets a été signé et la première tranche du financement est mise à la disposition des communautés. Seulement, la contrepartie requise de l'Etat togolais n'est pas encore disponible. L'information a été portée aux participants du dernier atelier-bilan de la mise en œuvre des réformes au premier semestre 2013.

Se voulant des politiques publiques en faveur des plus pauvres, le nouveau Programme francophone d'appui au développement local (PROFADEL/OIF) vise à munir, par des méthodes participatives, les

collectivités des zones rurales et périurbaines bénéficiaires, de plans locaux de développement. Les priorités dégagées dans ces instruments de planification du développement (investissements physiques ou interventions de renforcement de capacités) seront appuyées par la Francophonie et/ou les autres coopérations. Les résultats atteints détermineront les conditions d'élargissement de cette action solidaire de proximité à d'autres communautés et pays. Inspirée des leçons tirées du Programme spécial de développement (PSD) ainsi que celles du Programme d'appui au développement local (PADL), l'action solidaire en faveur des communautés de base se développe désormais dans le cadre du nouveau Programme francophone d'appui au développement local. A travers ce projet, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) expérimente, à partir de 2012, une nouvelle démarche d'accompagnement global des acteurs du développement local pour mieux répondre au premier des Objectifs du millénaire pour le développement, celui de réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015. L'objectif ultime du Profadel est de mettre à la disposition des communautés locales des outils méthodologiques

qui contribueront à assurer le développement de leurs territoires et, à terme, de permettre son intégration harmonieuse dans les stratégies nationales de développement et de décentralisation.

Il s'agit de mettre en cohérence les actions de développement local avec les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Les stratégies de développement local constituent, en effet, un levier essentiel pour impulser et favoriser la création d'un tissu économique dynamique, générateur de revenus et d'opportunités d'emplois pour et par des populations rurales souvent très démunies.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé dans les pays membres du Sud, quatre pays francophones en développement ont été sélectionnés pour participer à cette nouvelle approche partenariale : la République centrafricaine, le Rwanda, le Sénégal et le Togo. Dans chacun de ces pays, trois localités d'intervention ont été sélectionnées. Au Togo, le projet vise les localités d'Agbétiko dans le canton d'Agou-Nyogbo (préfecture d'Agou), de Kovié dans le canton de Kovié (préfecture de Zio) et de Katanga dans le canton de Baguida (préfecture du Golfe).

Besoins de liquidités bancaires

68,5 milliards Cfa injectés dans les banques du Togo cette semaine

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 5 novembre 2013, à une injection de liquidités d'un montant de 68,500 milliards de francs Cfa dans le circuit bancaire togolais. Cela porte sur un total de 800,000 milliards pour l'ensemble des huit pays de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). L'opération arrive à échéance le 11 novembre 2013. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés

respectivement à 2,5100% et 2,5359%.

Elle a enregistré la participation de quarante-sept établissements de crédit de l'Union. En dehors du Togo, les établissements de crédit du Bénin s'adjuent 218,800 milliards. Ils sont suivis de ceux du Sénégal et du Burkina Faso avec respectivement 144,849 milliards et 127,800 milliards. Viennent ensuite les établissements du Mali avec 88,850 milliards et de la Côte d'Ivoire avec 75,501 milliards. Le Niger fait 67,600 milliards et la Guinée-Bissau

8,100 milliards.

La Banque centrale a fait le constat qu'au cours du mois de septembre 2013, la moyenne des soumissions hebdomadaires, sur le marché des adjudications, est passée de 715,7 milliards en août 2013 à 702,5 milliards, soit une baisse de 13,3 milliards. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti, en moyenne mensuelle, à 2,79%, soit un reflux de 11 points de base par rapport à la situation du mois précédent.

Au bout des trois trimestres 2013

Ecobank annonce un résultat net de 124 milliards Cfa à fin septembre

Alors que des crises internes emportaient Kolapo Lawson, son président du Conseil d'administration, le groupe panafricain Ecobank Transnational Incorporated (Eti) a enregistré une progression significative de son résultat net au terme du troisième trimestre 2013, comparé à celui de la même période en 2012, rapporte l'agence Ecofin qui cite le site de la Bourse régionale des valeurs mobilières (Brvm) à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Ce résultat net à la fin du mois de septembre était de 250,3 millions de dollars, environ 124,55 milliards de francs Cfa. «Le produit

net bancaire mensuel du troisième trimestre dépasse le seuil des 500 millions de dollars, contribuant à la croissance organique des revenus de 24%», précise le communiqué du groupe.

ETI indique aussi que l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations au Nigéria a affecté ses performances dans ce pays, mais qu'elle a pu compenser positivement au Ghana et en Afrique centrale, ce qui, estime-t-elle, est la preuve de la bonne option managériale qu'est d'être présent sur marchés différents. Les dirigeants du groupe bancaire se

sont aussi dit satisfaits de la contribution croissante des revenus hors intérêts, soutenus par les revenus de change et le commerce extérieur, mais aussi de la solide croissance de son total de bilan au troisième trimestre avec une progression de 6% des encours de crédits et de 5% des dépôts.

Le réseau des agences Ecobank d'ETI est présent dans 33 pays d'Afrique de l'ouest, centrale et de l'est. Le groupe a récemment annoncé le début de ses opérations en Ethiopie, quelques temps après l'ouverture d'une représentation au Soudan du Sud.

Objet de désengagement de Terre des Hommes et en vue de sa pérennisation

Le Centre Oasis transformé en une structure totalement nationale

(suite de la page 3)
épaules. La gestion de ses programmes devait être transférée aux responsables nationaux du pays d'accueil. Ce qui doit amener à transformer le centre en une structure totalement nationale, en faveur des enfants victimes de maltraitance et en situation difficile. Le processus de reprise du centre a réellement débuté en 2010, avec l'appui de l'UNICEF et Plan Togo. C'est là que l'idée d'un système des

familles d'accueil de ces enfants a germé. Elle fait sa route, jusqu'à l'étude du projet de convention définissant les responsabilités des parties prenantes par les partenaires (Etat, Terre des Hommes, UNICEF, Plan Togo). En 2011, l'Exécutif avait envisagé « la prise en charge ou l'intégration dans la Fonction publique du personnel expérimenté de Terre des Hommes par des mesures exceptionnelles » et « le

relèvement de la subvention annuelle de trente millions à cinquante millions de francs Cfa ».

Il faut rappeler que, au départ, en avril 1986, le centre OASIS accueillait des enfants égarés de moins de onze ans. Entre-temps, un décret est pris le 4 août 2010 pour fixer les normes et standards applicables aux structures d'accueil et de protection des enfants vulnérables au Togo.

Au Ghana

Le secteur de l'igname a désormais sa stratégie de développement

Le Ghana vient de concevoir sa stratégie de développement de l'industrie de l'igname. L'élaboration de ce document intervient après la conférence sur l'igname qui s'est tenue à Accra ce mois. «La stratégie prévoit faire du Ghana la principale source d'approvisionnement en igname de qualité supérieure, d'atteindre une pénétration mondiale et de contribuer à une amélioration de

l'économie et des moyens de subsistance du pays», affirme le numéro 2 du ministère de l'Alimentation et de l'agriculture, Ahmed Yakubu Alhassan.

L'intérêt des autorités pour ce féculent, dont le pays est le troisième producteur mondial s'explique par la croissance rapide qu'a connu le secteur ces dernières années. En effet, entre 2010 et 2012, l'igname s'est classé

troisième parmi les denrées d'exportations non traditionnelles en terme de devises extérieures générées. Face aux opportunités qui s'offrent aux différents acteurs de la filière, la mise en place d'un tel guide paraît comme une étape importante que le pays vient de franchir dans sa marche vers le plein-développement de la production d'igname.

FOOTBALL/D1

Anges FC et AS Douanes se livrent une dernière bataille à distance pour le titre

Le championnat national de première qui entame ce week-end, offrira l'occasion à Anges FC de Notsè o à AS Douanes de Lomé de décrocher le titre. Les deux clubs qui ne sont séparés que de deux points vont se livrer un duel à distance pour le trophée final.

Mais Anges avec 56 points, a un avantage considérable sur l'AS Douanes qui compte deux points de moins. Si les Anges FC peuvent se satisfaire d'un match nul devant Tchaoudjo Athletic Club, dernier du classement à Sokodé pour conserver définitivement leur fauteuil de leader, ce n'est pas le cas pour les Douaniers, obligés d'une part de gagner Maranatha qui ambitionne de finir la saison sur une bonne note et d'espérer d'autre part une défaite des Anges pour décrocher le titre. Ayant été battus en aller et retour pour les poulains du coach Olivier Yaro, les Douaniers ne peuvent pas prétendre passer en s'appuyant sur leur goal différentiel suivant les dispositions de l'article 103. 4 des Règlements de compétitions, édition 2013

Et afin de garantir l'égalité des chances pour AS Douanes et Anges FC, les deux clubs en lice pour le titre du championnat national de première division, saison 2012-2013, la Fédération Togolaise de Football a décidé lors de sa réunion du mercredi 7 novembre, de mettre en place une double organisation pour la cérémonie de clôture dudit championnat prévue à l'issue de la 30e journée.

Ainsi, une délégation du Bureau Exécutif se rend à Sokodé où se dispute le match Tchaoudjo Athletic Club vs Anges FC avec les deux trophées (champion et vice champion), les médailles en (or et en argent), les attestations, les envelop-

		J	G	N	P	BP	BC	Dif	Pts
1	ANGES FC	29	15	11	3	32	14	18	56
2	AS DOUANES	29	16	6	7	42	23	19	54
3	FOADAN	29	11	14	4	20	10	10	47
4	SEMASSI	29	13	8	8	26	23	3	47
5	GOMIDO	29	12	9	8	30	25	5	45
6	DYTO	29	11	11	7	38	29	9	44
7	ASKO	29	11	9	9	26	22	4	42
8	AGAZA	29	11	9	9	30	26	4	42
9	UNISPORT	29	11	9	9	25	21	4	42
10	AS TG PORT	29	11	9	9	33	28	5	42
11	MARANATHA	29	10	8	11	32	30	2	38
12	GBIKINTI	29	8	12	9	22	27	-5	36
13	KOROKI	29	8	5	16	18	35	-17	29
14	KOTOKO	29	6	10	13	20	25	-5	28
15	ETOILE F.	29	4	9	16	20	40	-20	21
16	TAC	29	2	5	22	16	52	-36	11

pes et les ballons. La même organisation est mise en place pour le match Maranatha vs AS Douanes à Womé.

Les autres matches. Dyto déchu de son titre joue Gomido qui veut conserver la 5e position qu'elle occupe dans le classement avant la

dernière journée ; AS Togo Port reçoit Agaza dans le derby de la capitale. A l'aller, ce sont les Scorpions qui l'ont emporté sur un score étonnant de 1-0. Kotoko qui retourne en deuxième division reçoit Askoko. Pendant ce temps, à Bassar, Gbikinti qui a réussi à se maintenir tentera d'of-

frir un dernier spectacle à son public en recevant Semassi. Foadan, l'une des meilleures surprises de la saison croise Unisport. Enfin, l'Etoile Filante qui va goûter la saison prochaine aux affres de la deuxième division accueille Koroki, autre club qui quitte l'élite.

FOOTBALL/CM 2014

La FIFA mise à l'index par le Ghana

Contrainte d'aller jouer son barrage retour à la Coupe du monde 2014 contre l'Egypte au Caire, le Ghana ne décolère pas contre la FIFA. Les instances dirigeantes des Black Stars ont annoncé qu'elles tiendraient l'instance mondiale du football pour responsable en cas de problème lors du séjour sur le sol égyptien.

Les Black Stars l'ont mauvaise. Voyant ses deux requêtes pour ne pas jouer au Caire être restées lettres mortes, le Ghana va devoir se résoudre à affronter l'Egypte sur le sol des Pharaons pour le barrage retour de la Coupe du monde 2014. Une décision prise par la FIFA, après que l'Egypte ait "apporté des garanties suffisantes pour assurer la bonne tenue du match", mais que les instances dirigeantes ont toujours en travers de la gorge et ne sont pas privées de dénoncer.

"Nous souhaitons connaître les mesures qui ont été mises en place pour contenir les supporters égyptiens avant, pendant et après le match retour au Caire", a exigé Elvis Afriyie Ankrhah, le ministre des Sports ghanéen, dans un nouveau courrier adressé à la FIFA, avant de poursuivre : "Le ministère de la Jeunesse et des Sports veut également des garanties sur les mesures qui ont été mises en place par la FIFA pour contenir les émotions des fans de football égyptien à la suite d'un résultat".



La FIFA sera tenue pour responsable

Un courrier également adressé à la CAF, la Fédération égyptienne de football, ou encore au Conseil de sécurité de l'ONU, afin de pointer une nouvelle fois l'insécurité qui règne actuellement en Egypte et notamment au Caire, toujours en proie à une crise politique. Ce qui a poussé la Fédération à prendre des mesures spéciales pour le déplacement de sa sélection, avec par exemple une préparation qui va se faire en Ethiopie, pour une

arrivée en Egypte le 18 novembre, soit la veille du match, afin de passer le moins de temps possible sur le sol égyptien.

Toujours est-il que la Fédération ghanéenne a annoncé que même si la délégation était donc contrainte de se rendre chez les Pharaons, elle a en revanche indiqué qu'elle tiendrait la FIFA responsable si un malheur arrive aux Black Stars pendant leur bref séjour. "Nous tiendrons la FIFA responsable si un imprévu arrive aux Black Stars et à leurs responsa-

bles en Egypte avant et pendant leur séjour pour la qualification à la Coupe du monde 2014", a indiqué le président de l'instance, Kwesi Nyantakyi, sur les ondes de la radio ghanéenne, Joy Fm.

De quoi planter le décor, et surtout faire monter la pression, avant le match retour prévu le 19 novembre. Une tension de plus autour de cette rencontre qui n'était pas vraiment nécessaire dans la mesure où à l'aller, les Black Stars avaient déjà tué tout suspens en s'imposant très largement (6-1).

FOOTBALL/

Mondial 2014/ La FIFA met en vente 889.305 billets

Ce sont quelque 889 305 billets qu'un système d'attribution aléatoire a affectés à des acheteurs de 188 pays du monde entier lors d'un tirage au sort marquant la fin de la première phase de vente des billets pour la Coupe du Monde 2014™. Sur ce total, 71,5% des acquéreurs sont des résidents brésiliens. Sur tous les billets mis en vente, la FIFA a, conformément à la loi générale sur la Coupe du Monde n°12.663, dite Lei Copa, proposé aux résidents brésiliens un total de 342 740 billets de catégorie 4 en donnant la priorité aux étudiants, aux personnes de plus de 60 ans et à celles qui bénéficient du programme fédéral de prestations sociales. La demande s'est pourtant avérée moindre que l'offre dans certains cas, et ce sont au final 216 618 billets qui ont été affectés à ces personnes bénéficiant d'avantages au Brésil. Chacun des 6,2 millions de demandeurs de billets sera informé par courriel ou par SMS au plus tard le 10 novembre 2013 de l'aboutissement ou non de sa demande.

Le prix des billets alloués sera automatiquement prélevé grâce aux coordonnées de la carte de crédit fournies par le demandeur; pour les résidents brésiliens, un système de paiement par Boletto est également possible. Il est essentiel que le compte bancaire soit suffisamment approvisionné ou que le paiement par Boletto se fasse dans le délai imparti, sans quoi la demande sera annulée, conformément au Règlement de la vente de billets, et les billets en question seront remis en vente pour la phase suivante.

Mis à part le Brésil où 625 276 billets ont trouvé preneur, les États-Unis sont le pays à s'être vu affecter le plus grand nombre de billets (66 646) devant l'Angleterre (22 257), l'Allemagne (18 019), l'Australie (15 401), le Canada (13 507), la France (11 628), la Colombie (11 326), la Suisse (8 082), le Japon (5 021) et l'Argentine (4 493).

FOOTBALL/

CM 2014-Burkina Faso : Alain Traoré de retour contre l'Algérie

La sélection du Burkina Faso qui va affronter l'Algérie en barrage retour de la Coupe du monde 2014 a été dévoilée. Longtemps absent en raison d'une blessure, Alain Traoré fait son grand retour avec les Etalons.

Paul Put, le sélectionneur du Burkina Faso, a annoncé sa liste de joueurs retenus pour aller en Algérie à l'occasion des barrages retour à la Coupe du monde 2014. Le technicien belge a fait appel à un groupe de 26 éléments, dont la principale information est la présence d'Alain Traoré.

Blessé de longue date à la cuisse gauche et absent chez les Etalons depuis la CAN 2013, le milieu de terrain de Lorient vient juste de faire son retour à la compétition avec les Merlus. Le technicien belge a cependant fait le choix de faire appel au gaucher, capable de débloquent certaines situations, notamment avec sa frappe de balle.

Une option de plus pour les Burkinabés, qui s'attendent à un match retour compliqué, après leur victoire étonnante et entachée par une erreur d'arbitrage. Mais ils pourront compter sur tous leurs joueurs, aucune absence préjudiciable n'étant à signaler. Jonathan Pitroipa, Aristide Bancé, Préjume Nakoulma, ou encore Bakary Koné seront tous de la partie. La rencontre est programmée pour le 19 novembre au stade Mustapha Tchaker de Blida.

flooz
Payer vos factures devient si simple !
Oubliez les rangs interminables et l'attente pendant des heures pour régler vos factures d'électricité et d'assurance. Avec Flooz, payez désormais vos factures CEET et GTAC2A-VIE à partir de votre téléphone et gagnez du temps. Pour souscrire au service, tapez *155# et laissez-vous guider.

banque atlantique
CEET
MOOV no limit

groupe etisalat

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

REPERES

10mn d'éclipse sans trompette ni tambour

Le dimanche 3 novembre 2013, entre 11h35 et 14h55 Temps universel (Tu), la population togolaise va vivre une éclipse partielle du soleil.

Pour plus de précision, sur l'éclipse solaire et les précautions à prendre, le ministère de la santé a rendu public un communiqué. Selon le communiqué : "L'obscurité du soleil va varier selon les localités entre 60 et 79%. Elle sera visible au maximum entre 13h16 et 13h26". Le phénomène de l'éclipse solaire offre des spectacles, du fait de sa rareté. Mais, le ministère de la santé rappelle que : "La population est invitée à s'abstenir de fixer le regard sur le phénomène sans le port des lunettes appropriées".

L'axe Tandjouré-Cinkassé, et si les autorités y jettent un œil

L'axe Tandjouré-Cinkassé sur la Nationale n°1 dans la région des Savanes au nord du Togo, fait depuis plusieurs mois, l'objet de relookage. Et c'est bien, c'est beau.

En dehors des habitations détruites, des cultures endommagées, pour permettre à l'ouvrage de s'installer, l'autre hic demeure les impacts environnementaux visiblement marginalisés dans l'exécution de ces travaux de réhabilitation confiés depuis environ trois ans, à l'Entreprise Boukougou Mahamadou et Fils (EBOMAF).

Et ceux qui en pâtissent, c'est bel et bien les riverains qui deviennent de plus en plus criards, en soutenant être exposés aux poussières soulevées par le vent et au passage des véhicules, notamment les gros porteurs. Les routes étant réhabilitées jusqu'ici avec des latérites. Ceci entraîne également selon un médecin, des microbes pathogènes dans les nourritures et plus loin, un mécontentement général. "La poussière arrive jusque dans mon armoire dans la chambre à coucher. Tous mes vêtements bien qu'étant protégés par du plastique, sont constamment sales", peste Sébou. Un autre intéressé par la question, ajoute : "Je possède depuis 2010 un chat de couleur blanchâtre mais cela fait plus d'un an que j'ai de la peine de reconnaître mon chat qui est devenu complètement café". En outre, l'on enregistre quelques fois des accidents de circulation, la visibilité étant nulle au passage des véhicules, lesquels sont contraints de rouler avec des phares allumés même en pleine journée afin de pouvoir s'identifier. Par ailleurs, quelques ouvriers rencontrés sur les lieux dénoncent l'inexistence de contrat de travail et une "gestion personnelle voire familiale" dans le recrutement du personnel malgré la dimension internationale d'EBOMAF. Ces derniers avancent des chiffres tournant autour de 70% de Burkinabé et 30% de Togolais. L'on note dans la foulée le vol de matériel de travail par le personnel frustré. Nous restons persuadés qu'après la pluie, le beau temps arrive. Et c'est tout sourire que, et les riverains et les employés, et toute la population et pratiquant de cette route accueilleront le nouveau joyau pour se déplacer !

Des produits contrefaits brûlés

Plus de 80 tonnes de produits pharmaceutiques et autres substances psychotropes ont été brûlés sur le champ de tir d'Agoè-Nyivé le 31 Octobre 2013.

Les produits en question ont été saisis à l'occasion des procédures judiciaires diligentées dans les différents parquets de Lomé, grâce à une étroite collaboration entre l'Administration Douanière, le Comité National Antidrogue (CNAD), et la Direction de l'Office Centrale de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB). La cérémonie de destruction des produits a été effectuée par le Directeur de Cabinet à la Primature, M. PRE Simféitchéou, représentant du premier ministre AHOOMEY ZUNU Séléagodji Arthème lui qui a en charge le ministère de la Santé. M. PRE, a invité tous les acteurs impliqués dans cette lutte à redoubler d'effort pour le bien-être de la population togolaise. C'était en présence des diplomates accrédités au Togo, des chefs traditionnels et des acteurs des ministères impliqués. Cette collaboration s'inscrit dans la droite ligne des efforts du gouvernement togolais visant à épargner les populations des fléaux que constituent ces faux médicaments.

Faure Gnassingbé : deux ans à la tête de l'UEMOA

Elu en janvier 2011 à la tête de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à Bamako, puis réélu en 2012 pour un second mandat, le chef de l'Etat togolais a passé le témoin en 2013 au président béninois.

A la fin du passage du président de la République à la tête de cette institution sous régionale, le ministre de l'Economie et des Finances, Adjil Othè Ayassor, a animé une conférence de presse ce jeudi à son ministère pour présenter le bilan. Selon, lui, plusieurs actions sont à l'actif de Faure Gnassingbé. Celui-ci a initié entre autres : le chantier sur la paix et la sécurité, le financement des économies des pays de l'union, la situation alimentaire de l'espace, l'initiative régionale sur l'énergie durable, l'accélération des mécanismes de mise en œuvre des réformes (financières, etc.), le panel de haut niveau pour la vision sur 2020, l'obligation de réserve qui interdit aux membres de certaines institutions de s'immiscer dans des activités politiques, la redynamisation du programme économique et régional qui aide les pays à faire face à leurs besoins, etc. En outre, le chef de l'Etat est à la base d'une table ronde que l'UEMOA prépare à Dubaï, la création d'un fonds qui permet de financer les études préalables à l'élaboration des projets. En ce qui concerne la création de richesse, le président de la République s'est investi pour relever le taux d'épargne et abaisser le taux d'intérêt. Une autre réforme, la présidence des institutions financières, en l'occurrence la BCEAO, la BOAD, la Commission de l'UEMOA, le Conseil régional de l'épargne, sera prochainement rotative.

Un atelier régional sur un atlas de conte à Lomé du 11 au 14 novembre

Le Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par tradition Orale (CELHTO-UA), Bureau régionale de l'Union Africaine basé à Niamey, organise un atelier sur la relance de sa collaboration avec les radios locales, en vue de l'élaboration d'un atlas de contes, légendes et autres éléments du patrimoine immatériel africain.

Outre les experts du CELHTO ainsi que d'éminentes personnalités "ayant joué un rôle de premier plan dans la promotion des langues et

de la culture africaines", participant à l'atelier régional le Réseau africain des radios rurales (ReR-Afrique).

Il réunira les animateurs des réseaux nationaux du ReR de dix (10) pays francophones d'Afrique (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo).

De manière stratégique, le CELTO cherche à se positionner comme un partenaire de choix face aux flux de financement des projets culturels par l'UNESCO.

En même temps, il s'agit de et de "faire prendre conscience du rôle pionnier que l'Union Africaine joue dans la prise en compte des radios rurales comme moteur de l'éducation des populations africaines dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'alphabétisation, pour ne citer que ces secteurs."

De façon plus générale, il s'agit de consolider et d'accroître la capacité des médias ruraux et des institutions du domaine dans leurs

missions de "collecte et à l'archivage de la tradition orale en Afrique". Selon les organisateurs, le CELHTO et le ReR-Afrique "démontrent ainsi leur détermination à répondre avec efficacité à la volonté de l'Union Africaine de donner à la culture et aux langues de notre continent la place qui leur revient dans son développement".

L'atelier aura lieu au l'Hôtel Ghis Palace de Lomé.

Littérature

Le centenaire de Camus dans la désunion

Le 7 novembre prochain, l'écrivain français Albert Camus aurait 100 ans, s'il était en vie. Comme de coutume en France, et dans les pays dignes de ce nom, il y a toute une célébration autour de l'événement : des séminaires, des colloques, des publications, et des expositions en tous genres.

Ce n'est pas le cas de l'auteur de la Peste et de l'Etranger, les milieux littéraires et officiels sont divisés sur l'organisation de l'événement. Par conséquent, il n'y eut pas de célébration. L'élan collectif que porte l'écrivain s'est volatilisé. Une situation franco-française liée surtout à l'histoire de l'écrivain, né en Algérie, qui s'est prononcé pour une Algérie française, en tout cas fédérée à la France.

Camus est pourtant l'un des écrivains français les plus importants du XXème siècle, probablement le plus connu, cité et

traduit à l'étranger. Il a laissé une œuvre marquée par sa réflexion philosophique et politique. Prix Nobel de littérature 1957, il semblait naturel que ses écrits soient célébrés. Mais ni la Bibliothèque de France ni Beaubourg n'accueillera de rétrospective.

Depuis plusieurs années, des tensions se cristallisent autour de la mémoire de l'auteur. Dans un premier temps, c'est Benjamin Stora, historien reconnu et spécialiste de la guerre d'Algérie, qui avait été choisi pour piloter le projet du centenaire et "scénariser" l'événement.

Stora qui pensait mettre l'accent sur les différents engagements de Camus: résistance, peine de mort et guerre d'Algérie, ne sera pas parvenu à s'entendre avec Catherine Camus, fille d'Albert, qui défend les droits moraux sur le fonds de son père.

Aix-en-Provence se transforme



L'écrivain français Albert Camus

rapidement en panier de crabes. "Si vous voulez le faire comme cela, pourquoi pas, mais je pense qu'Albert Camus est un écrivain universellement connu, certes nourri par l'Algérie, mais dont la pensée dépasse le cadre régional", confie l'héritière à Mediapart.

En mai 2012, l'exposition est une première fois annulée, avant, rebondissement, d'être confiée à un nouveau commissaire, le philosophe -Michel Onfray, auteur d'un essai biographique sur Camus. Ce dernier finit lui aussi par abandonner le navire jugeant sur Le Monde "la compagnie décidément trop nauséabonde".

Benjamin Stora, auteur de Camus brûlant, expliquait dans les colonnes du Figaro les raisons des divisions qui entourent l'écrivain:

"Si Camus apparaît de prime abord comme si fédérateur, (...) il continue de susciter passion et polémique. Essentiellement quant

à son rapport à l'Algérie. Certains ne lui pardonnent pas d'avoir pensé que celle-ci pouvait rester fédérée à la France. (...) Et puis on lui reproche aussi d'avoir été lucide avant tout le monde sur l'échec des grandes idéologies collectives révolutionnaires."

Agnès Spiquel de conclure: "il faut savoir se détacher de ces querelles. Beaucoup de gens ont essayé de s'approprier la parole de Camus, de la rendre plus consensuelle. Heureusement, il reste encore des zones de sa pensée encore inexploitées."

Cent ans après sa naissance, Camus reste une figure mythique de la littérature française et mondiale, tant par sa pensée visionnaire, sa soif de justice que son itinéraire exceptionnel. Quant à l'exposition Albert Camus, citoyen du monde, elle est ouverte à Aix jusqu'au 4 janvier 2014.

Cinéma

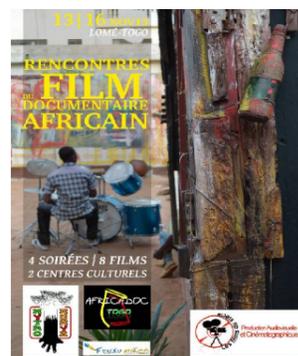
Festival du film documentaire du 13 au 16 novembre

La première édition des "Rencontres du Film Documentaire Africain", se tiendra Lomé du 13 au 16 novembre 2013, aux centres Mytro Nunya et Filbleu. Le programme du festival se décline en deux documentaires par soir, des débats et des rencontres avec les réalisateurs, dont le fondateur de Kino Burkina, et une soirée en hommage au réalisateur togolais Blaise Abalo Kilizou...

La soirée d'ouverture se déroulera au Centre Mytro Nunya avec un hommage au cinéaste togolais récemment décédé, Blaise Abalo Kilizou, et une projection de son film "Kawilasi". Les participants pourront apprécier "Sur les traces du Lion" de Yaméogo (en sa présence), le lendemain à 20H.

Le cinéma documentaire togolais sera également à l'honneur avec "Pour le meilleur et pour l'oignon" de Sani Elhadj Magori et "Atlantic Produce Togo S.A." de Penda Houzangbe et Jean-Gabriel Tregat.

Le vendredi 15 novembre, au



Filbleu se déroulera une projection documentaire ethnographique et anthropologique, Voyage autour d'une œuvre-clé du cinéaste ethnographe français Jean Rouch, et les "Les Maîtres fous" de Jean Rouch.

Le samedi 16 novembre, le Centre Mytro Nunya accueillera une table ronde autour du cinéma documentaire de création, en vue d'un partage d'expérience. Cette rencontre sera suivie dans la soirée des documentaires "Kondona ou l'initiation d'un jeune Kabyé" de Luc Abaki, et "le monologue de la muette" Khady Sylla et Charlie Van Damne



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

L'eau potable et l'assainissement

C'est aussi l'affaire du journaliste

Le ministère de l'équipement rural forme les professionnels des médias les 07 et 08 novembre 2013, sur le code de l'eau et ses textes d'application en vue de leur donner les outils nécessaires pour aborder les sujets liés à l'eau et l'assainissement.

Etonam Sossou

Cet atelier invite les hommes de médias à repenser le rôle qu'ils pourraient jouer dans la promotion de l'assainissement. De par sa position privilégiée, le journaliste est un leader d'opinion capable de provoquer un changement de comportement et une prise de conscience sur les problèmes d'assainissement.

Pendant deux jours les participants ont été interpellés à travers des thèmes : « pourquoi le code de l'eau ? », « Pourquoi protéger la ressource ? », « La mobilisation de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable des populations », « Pollution/ protection de la ressource », à davantage jouer leur rôle d'éducateur et de sensibilisateur. Et, doivent-ils contribuer significativement à la sensibilisation car à défaut de changement de comportement des populations, les investissements massifs dans la construction des infrastructures seront sans effets.



Au-delà des actions de sensibilisation et d'interpellation des décideurs, les journalistes devraient appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières.

Les journalistes ont unanimement reconnu qu'ils pourraient devenir des moteurs du changement de comportement. Ils s'engagent à accroître, à approfondir et à

diversifier leurs contributions à travers l'information, la sensibilisation, l'interpellation, la critique et le débat. L'objectif étant que la question de l'assainissement et de l'eau soit bien appréhendée par l'opinion publique. Cette question, qui par ailleurs, devrait toujours être présente dans l'actualité et dans les agendas politiques. Ce n'est qu'à ce prix que les changements significatifs pourraient intervenir.

Défense des intérêts des travailleurs et travailleuses du Togo

Les syndicats promettent l'unification des actions

Etonam Sossou

Après deux jours d'échanges sur initiative de la Confédération Syndicale Internationale branche Afrique (CSI-Afrique) et de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, les leaders des Centrales et Confédérations Syndicales ont réaffirmé leur détermination à réaliser l'unité d'action pour une défense effective et efficace des intérêts des travailleurs et travailleuses du Togo. Ils ont par ailleurs pris l'engagement de porter dans un bref délai sur les fonts baptismaux la nouvelle coordination pour l'unité d'action.

En effet, dans le contexte de la mondialisation et ses conséquences sur le monde du travail, la multiplication des syndicats, au nom du principe de la liberté syndicale consacrée par les conventions 87 et 98 de l'OIT, concourt malheureusement à l'affaiblissement de l'action syndicale. Pour renforcer cette action syndicale et la rendre plus efficace les centrales syndicales togolaises ont décidé depuis un certain temps d'unifier leurs forces et leurs efforts dans un



cadre d'unité d'action syndicale. C'est ainsi que des regroupements pour l'unité d'action des centrales ont été mis en place. Le plus récent de ces regroupements est l'intersyndicale des travailleurs du Togo (ISTT), créée en septembre 2005, et qui comprenait cinq centrales : la confédération générale des cadres du Togo (cgct), la confédération nationale des travailleurs du Togo (cnnt), la confédération syndicale des travailleurs du Togo (cstt), l'union générale des syndicats indépendants du Togo (unsit), le groupe des syndicats autonomes (gsa) qui n'était

pas formellement membre, s'associait à toutes les actions urgentes et importantes pour la résolution des problèmes du monde du travail. A partir de 2010, les problèmes de personne et d'humeur ont commencé par voir le jour au sein de l'Intersyndicale, affectant ainsi l'effectivité des actions programmées. Ceci a amené deux centrales l'Unsit et la Cstt, à suspendre provisoirement leur participation aux activités de l'istt tout en continuant de mener avec les autres centrales des actions dans le cadre unitaire.

Noces

Ces pauvres qui optent pour des mariages pompeux

À vouloir se faire passer pour riches, on s'appauvrit dangereusement. Au Togo, le mariage est aujourd'hui une affaire d'argent. L'occasion de dépenser des sommes inconsidérées en espérant les récupérer avec les cadeaux, simplement pour se montrer. Quitte à se ruiner... et parfois à divorcer rapidement.

Trois semaines après son mariage célébré avec faste en juin, P.F. comptable dans une société de la place a été licencié et emprisonné pour détournement de fonds. Il avait utilisé les 3000.000F cfa disparus de la caisse de la société pour payer les frais de la cérémonie. « Tout Lomé va vibrer le jour de mon mariage », avait-il l'habitude de répéter. Christophe, lui, avait un étal bien achalandé au Grand marché. Il a utilisé tout son capital pour se marier, comptant sur les cadeaux pour récupérer de l'argent. Mais après la noce, son commerce a périclité et trois mois après il avait fait faillite. Les habitants de Lomé dépensent des sommes de plus en plus folles pour leur mariage n'hésitant pas à s'endetter voire à se ruiner pour se faire remarquer et en mettre plein la vue aux gens. « Ceux qui n'ont pas grand-chose hypothèquent leur maison, l'essentiel étant d'étaler la richesse en faisant des grosses dépenses qui ne sont autorisées qu'aux riches », déclare Jean.

Pour les m'as-tu-vu, la folie est allée crescendo. C'est à qui fera les plus grosses dépenses. Ceux qui refusent de rentrer dans ce jeu se font huer. Car le mariage est devenu une opportunité pour étaler des signes extérieurs de richesse, même s'ils ne correspondent pas au niveau économique du marié.

Le business des réceptions
Tout est bon pour dépenser un maximum d'argent. Certains organisent des réceptions qui s'étendent sur quatre jours : la remise de la dot, le mariage civil, la cérémonie religieuse et la réception de la famille de la nouvelle mariée qui vient visiter sa fille.

La dot, première dépense, obligatoire pour pouvoir se marier à l'Église et à l'État civil, coûte aujourd'hui, en moyenne, 500.000f cfa. « Pour recevoir à dîner un minimum de 100 couples (soit 200 personnes), il faut dépenser actuellement en moyenne 300000F cfa », calcule B. C., régulièrement président des comités des mariages. Il faut payer aussi les costumes des mariés, louer la caméra, décorer la salle, payer le cortège... Vues à court terme

Aux appels incessants des Églises invitant les fiancés à réduire ces dépenses, les réponses sont toujours les mêmes. « Je voulais que mon mariage soit visible, que la rue en parle et ainsi mes invités

seraient incités à me féliciter par beaucoup de gros cadeaux », explique A. B, un jeune commerçant. Aujourd'hui ruiné, il se rappelle tristement : « Après avoir dépensé 4000.000 pour mon mariage, les cadeaux remis à notre couple (des pagnes, des verres de table, des jeux d'assiettes, quelques sous...) ont été évalués à 300.000F cfa et les réponses aux faire-part ont réuni 100.000F cfa, la plus grosse contribution individuelle ayant été de 10.000F cfa. »
« Tout le monde veut ressembler aux riches qui ont des moyens proportionnels à leurs dépenses », constate, sous anonymat, un prêtre scandalisé par les dépenses inconsidérées qui entourent les festivités de mariage. En dépit des instructions données aux futurs mariés, ceux-ci continuent de rivaliser dans le faste pensant ainsi s'attirer plus de cadeaux. Le plus souvent, ils déchantent au vu des présents reçus. Pire encore, des couples se séparent après un ou deux ans de mariage à cause de ces fastes trompeurs qui ont fait croire à la mariée que son mari était riche. Celle-ci perd vite ses illusions en voyant rendus à leurs propriétaires les beaux objets étalés pour frimer durant les jours de fête. Et quand son époux s'avère ruiné au lendemain de ses noces...

COMMUNIQUE DE LA LONATO

La Direction Générale de la Loterie Nationale Togolaise porte à la connaissance de ses parieurs que suite à un accident survenu lors de la remontée des coupons de LOTO BENZ du tirage 1190, de ce mercredi 06 Novembre 2013, de l'agence régionale de Tagbligbo, les coupons de collecteurs 3936 et 3950 ne participeront pas au tirage.

Par conséquent, les parieurs concernés sont priés de passer aux points de validation correspondants pour se faire rembourser leurs enjeux.

La Direction Générale remercie les fidèles parieurs pour leur compréhension et leur présente toutes les excuses pour le désagrément occasionné.

LA DIRECTION GENERALE

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1189 DE LOTO BENZ DU 30 OCTOBRE 2013

Nous sommes le mercredi 06 Novembre 2013 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part porte le N°1190.

Lors du dernier tirage, c'est à **BADOU, TAGBLIGBO, ADETA et LOME** que des gagnants de gros lots ont été enregistrés.

Ce sont **des lots de 500.000F CFA** qui ont fait le bonheur des nos parieurs qui ont tenté leur chance sur **les points de vente 2138, 7705 et 4104** respectivement basé à **BADOU et ADETA**.

A **TAGBLIGBO**, nous avons recensé auprès de l'opérateur **3912**, un **super gros lot de 2.250.000F CFA**

Dans la capitale, c'est un **lot de 1.000.000F CFA** et un **gros lot de 1.250.000F CFA** qui ont été enregistré sur **les points de vente 6922, 3149 et 6702**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS ! BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1190 de LOTO BENZ du mercredi 06 NOVEMBRE 2013

Numéro de base

82

86

67

65

36